



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion télématique du 28 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL N° 25

Participant : Alain Flament, Gilbert Leu, Jean Boquet, Lionel Chandelier.

1. Affaires Examinées

Match FC SERQUIGNY NASSANDRES / GRAND QUEVILLY FC - Coupe de Normandie Seniors du 27.01.2019
Match remis par la cellule de veille suite arrêté municipal

La Commission,
Jugeant en 1^{er} ressort,
Compte tenu des impératifs du calendrier,
Décide de reporter à une date restant à fixer la rencontre de championnat SC FRILEUSE /GRAND QUEVILLY FC de Régional 1, prévue le 3 février,
Fixe au Dimanche 3 février la rencontre de Coupe de Normandie Seniors FC SERQUIGNY NASSANDRES / GRAND QUEVILLY FC,
Dit qu'en cas de nouveau report, cette dernière sera inversée et reportée au MERCREDI 6 FEVRIER à 20 HEURES, sur le terrain synthétique de GRAND QUEVILLY FC.

La présente décision est susceptible d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N., le délai d'Appel étant ramené à 2 jours.

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Jean Boquet